



Vice-président, démission

Par **Ôvert**, le **04/03/2025** à **09:16**

Bonjour,rnrnLe vice-président, association loi 1901, a adressé sa lettre de rndémission par mail, la veille de l'AG. Il s'avère que nous n'avions pas rnvu son mail, nous n'avions donc pas pu l'évoquer à l'AG, et lui même rnprésent à l'AG en a pas parlé.rnrnSa lettre conforme nom/etc... *"En vue de l'assemblée générale du 1 rner mars 2025, je vous informe que je démissionne de mon poste de rnVice-Président pour des raisons personnelles.rnVeuillez agréer Madame la Présidente l'expression de mes salutations distinguées."*rnrnNos statuts : l'AG élit le bureau. le bureau est constitué "d'un rnprésident et/ou d'un vice-président". Le bureau, tous, nouvellement, rnélus en AG 2024, Il est dans la constitution du bureau sur le rnprocès-verbal.rnrnLe Bureau peut-il, par simple lettre en réponse qu'il en prend acte? rnrnEn vous remerciant pour votre réponse ,rnrnBien cordialement,

Par **Henriri**, le **04/03/2025** à **11:18**

Hello !rnrnEu bin oui... pourquoi pas ? Mais plutôt pourquoi donc le faire puisqu'il y a un nouveau bureau et par conséquent un nouveau vise-président ? Quel est votre véritable problème Overt ?rnrnDu coup moi je me demande bien pourquoi l'ex-vice-président a démissionné juste à quelques heures de l'AG de l'association renouvelant son bureau. rnrnMais que signifie votre phrase *"Il (le vice-président démissionnaire) est dans la constitution du bureau sur le procès-verbal"* ?rnrnTout ça est bien bizarre, pouvez-vous expliquez le dessous des cartes...rnrnA+rnrnPS : vous dites que les statuts de l'association mentionne un président "et/ou" d'un vice-président, lui est-il vraiment possible d'avoir un vice-président sans président ?

Par **Ôvert**, le **04/03/2025** à **18:36**

Merci rnrn1/ Election du bureau AG 2024, tous nouveaux élus : Président, Secrétaire, Trésorier, Vice-président. rnrn2/ Ce vice-président démissionne : il a adressé sa lettre la veille de notre AG du 1er/03/2025; rnrnEn très bons termes, l'association lui adresse t-elle un courrier?rnrnCordialement,

Par **Henriri**, le **04/03/2025** à **22:12**

(suite)rnrnOvert j'ai déjà répondu à votre question... en quoi ne m'avez-vous pas compris ?rnrnPar ailleurs je vous en ai posées aussi...rnrnA+

Par **Henriri**, le **05/03/2025** à **14:26**

Bref le sujet s'est dégonflé comme un ballon de baudruche...

